

**REPUBLIQUE GABONAISE**  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA PROSPECTIVE**

-----  
**COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE**

-----  
**SECRETARIAT PERMANENT**

-----  
**PROJET eGabon**

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/14-2017/ eGabon**

**No. De référence : 38**

**Recrutement d'un Cabinet de Conseil juridique pour une mission d'assistance juridique et technique à l'Agence d'Exécution du Projet eGabon**

Depuis 2010, le Gabon met en œuvre sa nouvelle vision économique appelée « Plan Stratégique Gabon Émergent » (PSGE). Le PSGE vise à moderniser le pays et à transformer son économie en une économie émergente d'ici 2025. Le gouvernement Gabonais insiste sur le développement d'une croissance durable et l'amélioration des indicateurs sociaux dans un contexte de réduction des réserves de pétrole. Le défi immédiat pour le gouvernement Gabonais est de mettre en place son nouveau plan de développement économique ambitieux au moyen de stratégies sectorielles avec des résultats visibles, comprenant, à court et à moyen terme, la réduction de la pauvreté.

L'économie numérique a été identifiée dans le PSGE comme un secteur clé pour la diversification des sources de croissance au Gabon (appelé "Gabon numérique") et le secteur de la santé comme un secteur prioritaire pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer l'efficacité du système de soins.

Le besoin de promotion de l'économie numérique a été identifié par le PSGE, à travers la définition de l'action 130 du Plan Sectoriel Gabon Numérique et Communication. L'objectif de cette composante est de promouvoir la diversification économique au Gabon en favorisant l'émergence d'un écosystème de l'innovation numérique, en appuyant la mise en place d'incubateurs à Libreville, Port-Gentil et Franceville et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'innovation numérique impulsée par le Ministère en charge de l'Économie Numérique. Dans ce contexte, le gouvernement Gabonais a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour préparer le projet eGabon, dont une des composantes principales est le développement d'un écosystème d'innovation numérique.

Pour réussir le volet numérique du Gabon des services, l'État entreprend toute une série de mesures d'appui et de dispositions incitatives pour attirer les jeunes, et faciliter l'installation des investisseurs au Gabon. La création de jeunes startups dans des incubateurs TIC a fait ses preuves dans de nombreux pays et s'est révélée très efficace pour lancer le processus de création d'entreprises dans le domaine des TIC. La promotion de l'économie numérique passe aussi par la mise en place de nouveaux modèles économiques en vue du développement de l'écosystème de services de contenus numériques et d'applications innovantes comme les applications sur mobile, le « cloud computing » ou le développement de services mobiles d'intérêt public, en particulier basés sur la géolocalisation. La mise en place du paiement électronique par carte bancaire et par le mobile vient compléter le dispositif pour permettre aux acteurs de vendre leurs produits et services en touchant une clientèle sur toute l'étendue du territoire ainsi qu'à l'étranger. Par Arrêté numéro 0134/PM du 11 septembre 2015, le Gouvernement a institué un Comité de pilotage du projet eGabon de promotion de la transformation numérique du Gabon.

L'objectif de la transformation numérique du Gabon, sous la tutelle du Ministère, du secteur public et privé, est de permettre le partage de connaissance dans le but de renforcer à long terme les capacités de l'ensemble des parties prenantes afin de promouvoir le savoir-faire gabonais dans le secteur numérique. Cette composante aidera également à la mise en place d'incubateurs et à stimuler l'écosystème numérique au Gabon.

Dans le cadre de l'exécution du projet eGabon, le Gouvernement de la République Gabonaise souhaite s'adjoindre les services d'un Consultant (firme) spécialisé dans l'appui et le conseil juridiques pour l'assistance de l'Agence d'Exécution du projet eGabon (ci-après désigné par DGPE) dans la mise en œuvre des différentes activités prévues dans le projet.

**MISSIONS DU CONSULTANT**

Le Consultant apportera à la DGEPN, à sa demande, son expertise juridique et technique dans les domaines juridique, fiscal, administratif, social et conformité, et ce pour l'assistance de l'agence d'exécution du projet qui regroupe un ensemble de sous missions cadres à savoir les activités suivantes:

1. Avis sur la conformité d'une démarche par rapport au cadre réglementaire gabonais ;
2. L'assistance à la rédaction de textes réglementaires et juridiques selon les besoins du projet (loi, décret, arrêté, protocole, ...)
3. Assistance pour l'établissement de contrats et de conventions
4. Avis sur la conformité de contrats et/ou de conventions par rapport au cadre réglementaire gabonais ;
5. Assistance et représentation pour la résolution des litiges
6. Assistance des jeunes entrepreneurs à créer leurs startups

**Qualifications et Expérience**

Le consultant doit :

- Disposer d'une expertise avérée dans les matières suivantes : Droit des sociétés ; Acte Uniforme OHADA ; Textes Législatifs sur Sociétés d'Etat ; Code des Marchés Publics ; Droit Passation des Marchés ; Législation sur les Télécoms ; Textes Réglementaires Fonction Publique ; Code Général des Impôts ; Réglementation UIT.
- Disposer d'une expertise suffisante du domaine des TICs ;
- Disposer de missions semblables d'assistance juridique auprès de sociétés évoluant dans le secteur des TICs.

Dans le cas de groupement de cabinets, une expérience préalable de travail en commun constituerait un atout supplémentaire. Une expérience de travail dans la sous-région constituerait un avantage.

La langue de travail à l'oral est le Français.

Les prestataires seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID datées de janvier 2011 - Version Révisée Juillet 2014 (méthode de Qualification des Consultants QC).

Pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leurs chances d'être présélectionnés, les candidats peuvent s'associer en Groupement.

Les cabinets/firme intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après : **Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville – Gabon** ou par téléphone au n° (+241) 01 72 27 85, (+241) 05 19 04 03 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) et par courrier électronique à : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org) et [jewomba@cntippee.org](mailto:jewomba@cntippee.org)

Les plis porteront la mention suivante « **Recrutement d'un Cabinet de Conseil juridique pour une mission d'assistance juridique et technique à l'Agence d'Exécution du Projet eGabon** »

Les dossiers de candidature seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) et doivent parvenir au plus tard le 04/12/2017 à 12h00 (heure locale GMT + 1), par dépôt direct à l'adresse suivante : **Nom : Richard DAMAS ALEKA**

**Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE**

**Adresse : Haut de Gué-Gué à 50 mètres avant le Lycée AWASSI**

**B.P. : 22 Libreville - GABON**

**E-mail : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org)**